



Commune d'Abriès-Ristolas

Réunion du Conseil Municipal Séance du 7 mars 2022 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à 18h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 28 février 2022

Étaient présents : Carine Audier-Merle, Florent Buès, Joël Gauche, Nicolas Tenoux, Nicolas Crunchant, Charles Lacroix, Emmanuel Miegge, Philippe Ribot, Florian Bourcier, Alexandre Rénié, Pauline Roux.

Étaient absents excusés avec remise de pouvoirs : Marie-Hélène Farouze a donné pouvoir à Charles Lacroix, Philippe Boulet à Joël Gauche, Dominique Lepas à Carine Audier-Merle.

Était absente : Chrystelle Cerutti

3 habitants assistaient au Conseil Municipal.

1 - Secrétaire de séance : Pauline Roux

Le maire présente l'ordre du jour.

2 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 février 2022 :

Le compte-rendu de séance du 16 février 2022 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3 - Vote des comptes administratifs et affectations des résultats de l'année 2021

4- Approbation des comptes de gestion de l'année 2021 :

Le 1^{er} Adjoint présente les comptes administratifs 2021 des trois budgets communaux (budget général, budget du camping de Valpréveyre et budget de la régie de transports du Queyras).

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion établis par le Trésorier, comptable du Service de Gestion Comptable de la DGFIP d'Embrun.

Il propose d'affecter les résultats de fonctionnement pour chacun des budgets comme exposés dans le tableau ci-après.

Conseil Municipal du 7 Mars 2022

Commune d'Abriès-Ristolas

COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS - RESULTATS AU 31-12-2021								
BUDGET UNIQUE GENERAL (incluant le budget EAU à compter du 01-01-2020)								
	Excédent de fonctionnement 2020 reporté en fonctionnement sur 2021	Excédent de fonctionnement 2020 affecté à l'inv sur 2021	Excédent d'investissement 2020 reporté sur 2021	Résultat d'exécution de l'année 2021 ABRIES-RISTOLAS	Résultat de clôture de l'année 2021 ABRIES-RISTOLAS	Excédent de fonctionnement 2021 affecté à l'inv sur 2022	Excédent de fonctionnement 2021 reporté en fonctionnement sur 2022	
BUDGET GENERAL				DEFICIT INVEST - 21 661,17 €	DEFICIT INVEST			
			40 796,24 €	EXCEDENT INVEST	EXCEDENT INVEST	19 135,07 €		
				DEFICIT FONCT	DEFICIT FONCT			
	15 000,00 €	272 002,23 €		EXCEDENT FONCT	EXCEDENT FONCT	257 697,81 €	247 697,81 €	10 000,00 €
			SOUS-TOTAL	221 036,64 €	276 832,88 €			
BUDGET CAMPING (VPV)				DEFICIT INVEST	DEFICIT INVEST			
			35 046,11 €	EXCEDENT INVEST	EXCEDENT INVEST	48 042,36 €		
				DEFICIT FONCT - 2 481,29 €	DEFICIT FONCT			
	21 575,33 €			EXCEDENT FONCT - €	EXCEDENT FONCT	19 094,04 €	- €	19 094,04 €
			SOUS-TOTAL	10 514,96 €	67 136,40 €			
BUDGET REGIE TRANSPORT				DEFICIT INVEST	DEFICIT INVEST			
				EXCEDENT INVEST	EXCEDENT INVEST			
				DEFICIT FONCT - 2 022,45 €	DEFICIT FONCT			
	2 022,48 €			EXCEDENT FONCT	EXCEDENT FONCT	0,03 €	- €	0,03 €
			SOUS-TOTAL	- 2 022,45 €	0,03 €			
						247 697,81 €	29 094,07 €	
TOTAL GENERAL		ABRIES-RISTOLAS		ABRIES-RISTOLAS		ABRIES-RISTOLAS		
		386 442,39 €		229 529,15 €		343 969,31 €		
dont investissement		75 842,35 €		- 8 664,92 €		67 177,43 €		
dont fonctionnement		310 600,04 €		238 194,07 €		276 791,88 €		
		Résultat de clôture de l'année 2020		Résultat d'exécution de l'année 2021		Résultat de clôture de l'année 2021		

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2021 puis les comptes administratifs 2021 du **budget général de la Commune d'Abriès-Ristolas**, du **budget du Camping de Valprévèyre** et du **budget de la Régie de transports du Queyras** ainsi que l'affectation des résultats tels qu'exposés dans le tableau ci-après.

Conseil Municipal du 7 Mars 2022

Commune d'Abriès-Ristolas

5 – Vote des cotisations, adhésions et subventions au titre de l'année 2022 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les cotisations aux organismes de regroupement et les adhésions et concours divers qui pourront être attribués au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour,

DECIDE des cotisations et adhésions suivantes au titre de l'année 2022 :

Article 65548 – Contribution aux organismes de regroupement

• SIGDEP-----	: 2 636.68 €
• PNRQ -----	: 9 627.54 € (13 voix pour et 1 voix contre)
• SIVU CRECHE-----	: 24 188,04 €
• PEFC-----	: 720.00 €
• ADIL-----	: 123.90 €
Total -----	: 37 296.16 €

Article 6281 – Concours divers, cotisations

• NORDIC ALPES -----	: 120,00 €
• IT05-----	: 650,00 €
• Association des Maires des H-Alpes-----	: 232.50 €
• Fondation du Patrimoine -----	: 55,00 €
• Comité de Jumelage Allemagne /Queyras----	: 50,00 €
• CAUE 05 -----	: 100,00 €
• FSL/UDAF-----	: 157.20 €
• QUEYRAS PASSION-----	: 50.00 €
Total -----	: 1 414,70 €

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions présentées par différentes Associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

Article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS

Total -----: 4 000,00 € (par 14 voix pour)

Article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations

• Centre de loisirs Les Renardeaux été -----	: 4 992,00 € (par 14 voix pour)
• Centre de loisirs Les Renardeaux hiver-----	: 500,00 € (par 14 voix pour)
• Coopérative scolaire Abriès-Ristolas -----	: 1 000,00 € (par 14 voix pour)
• Anim' Abriès-Ristolas----- abstentions)	: 21 500,00 € (par 12 voix pour et 2

Commune d'Abriès-Ristolas

Joël GAUCHE et Philippe BOULET (représenté), étant membres de l'association Anim'Abriès-Ristolas ne prennent pas part au débat et s'abstiennent lors du vote de la subvention à Anim'Abriès-Ristolas.

- **Musi'Queyras**----- : **8 000,00 €** (par 11 voix pour et 3 abstentions)

Philippe RIBOT, Charles LACROIX et Marie-Hélène FAROUZE étant membres de l'association Musi'queyras ne prennent pas part au débat et s'abstiennent lors du vote de la subvention à Musi'queyras.

- **Amicale des Sapeurs-Pompiers du Queyras**----- : **200,00 €** (par 14 voix pour et 1 abstention)

Florian BOURCIER étant membre de cette amicale ne prend pas part au débat et s'abstient lors du vote de la subvention à l'Amicale des SP du Queyras)

- **R.A.S.E.D**----- : **70,00 €** (par 14 voix pour)
- **Secours populaire**----- : **200,00 €** (par 14 voix pour)
- **Maîtres-chiens d'avalanche**----- : **150,00 €** (par 14 voix pour)
- **Association Queyras Passion** ----- : **200,00 €** (par 13 voix pour et 1 abstention)
- **Club Mélèzes Bike** ----- : **300,00 €** (par 14 voix pour)

- **Les amis du Haut Guil et du Val Germanasca** ----- : **200.00 €** (par 13 voix pour et 1 abstention)

Joël GAUCHE étant membre de l'association Les Amis du Haut Guil et du Val Germanasca ne prend pas part au débat et s'abstient lors du vote de la subvention à de l'association Les Amis du Haut Guil et du Val Germanasca.

- **SOS Chats des rues du Briançonnais**----- : **300.00 €** (par 14 voix pour)
- **FACECO Ukraine** ----- : **1 000.00 €** (par 14 voix pour)

Total ----- : **38 612,00 €**

6 – Délibération relative aux indemnités des élus :

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal n° 20200708-02 en date du 8 juillet 2020 par laquelle le Maire et les élus demandaient de fixer leurs indemnités à un taux inférieur au taux maximal et fixant le montant des indemnités de fonction au Maire, Maires délégués et Adjoint.

Considérant l'investissement personnel que demande l'exercice de ces fonctions, plusieurs conseillers municipaux proposent d'augmenter les indemnités des élus au taux maximal prévu par la loi. Le principe de cette augmentation fait l'unanimité. Toutefois après débat deux propositions sont retenues et soumises à l'avis des élus (3 élus directement concernés ne participent pas au vote) :

1 - augmentation de l'ensemble des élus concernés : Maire, Maire délégué et les 4 adjoints (5 pour)

2 – augmentation uniquement du Maire et du 1^{er} Adjoint (8 pour)

Conseil Municipal du 7 Mars 2022

Commune d'Abriès-Ristolas

La deuxième proposition est donc soumise au vote et approuvée par 11 voix POUR et 3 abstentions.

Il est donc décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à : 991.80 € (brut mensuel) et le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire à : 385.05 € (brut mensuel).

7 – Questions diverses :

7.1 – Convention de location d'un local à usage de bureau :

Le bureau situé au-dessus de la bibliothèque sera loué pour usage professionnel au prix de 120,00€/mois électricité comprise.

Accepté à l'unanimité.

7.2 – Retour des représentants de la Commune auprès des instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc...) :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Signature : Nicolas CRUNCHANT, Maire d'Abriès-Ristolas